

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

9 DÉCEMBRE 2020

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À EMPÊCHER L'EXÉCUTION IMMEDIATE DE LA PEINE DE MORT
PRONONCÉE CONTRE LE PROFESSEUR AHMADREZA DJALALI EN IRAN(1)

—

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

—

(1) Voir Doc. n°171 (2020-2021) n°1

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Amendement n°1 déposé par Mme Hélène Ryckmans, M. Rudy Demotte, Mme Françoise Schepmans, M. René Collin, M. Christophe Magdalijs, M. Matteo Segers, M. Laurent Devin et Mme Sabine Laruelle 3

1 Amendement n°1 déposé par Mme Hélène Ryckmans, M. Rudy Demotte, Mme Françoise Schepmans, M. René Collin, M. Christophe Magdalijs, M. Matteo Segers, M. Laurent Devin et Mme Sabine Laruelle

Dans les demandes formulées au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au point A, 3) : supprimer les mots « à moins qu'un nouveau procès, équitable, ne soit organisé en public et avec toutes les garanties juridiques ; »

Justification

Cet amendement a pour objectif de clarifier l'objet de la demande formulée, soit : de demander instamment au gouvernement iranien de libérer le professeur Djalali immédiatement et sans condition.

Les conditions pour qu'un nouveau procès équitable puisse être organisé, en public et avec respect des garanties juridiques ne sont en effet pas réunies.

Par ailleurs, il importe de prendre en compte la détérioration de l'état de santé du professeur Djalali.